
CONSEIL SYNDICAL du 13 décembre 2021

Rapport n° 20211213 - 12

Objet : Acceptation des résultats du budget annexe de l'assainissement de la commune de Lherm. Transfert total de résultats

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre au Conseil Syndical l'acceptation des résultats du budget annexe de l'Assainissement de la commune de Lherm au profit du SMEA₃₁.

Cette collectivité a transféré la compétence totale Assainissement le 01/01/2021.

Dans le cadre de ce transfert, cette collectivité a effectué le bilan de clôture de son budget annexe et en a repris les résultats au sein de son budget principal, et a délibéré sur le transfert de son résultat d'exploitation et d'investissement selon les dates et les montants présentés sous forme de tableau :

Collectivité	Date de délibération	Exploitation	Investissement	Total
Lherm	13/04/2021	+ 90 532,51 €	+ 83 143,29 €	+ 173 675,80 €

Il est à noter que cette collectivité transfère la totalité de ses résultats au SMEA₃₁.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite :

- d'accepter le principe du transfert de la totalité de ce résultat ;
- d'approuver ce transfert pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessus dans la section d'exploitation pour un montant total de **+ 90 532,51 €** (résultat excédentaire) et pour la section d'investissement pour un montant total de **+ 83 143,29 €** (résultat excédentaire).

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.



Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne